

## Convention d'assistance pour l'exploitation du réseau d'eau potable de la commune de Busy

**M. l'Adjoint LIME, Rapporteur :** La Ville de Besançon fournit à la commune de Busy de l'eau potable, à partir de la station de traitement de Chenecey. La cheminée d'équilibre du «Comice» située sur la commune de Busy permet le remplissage du réservoir qui distribue l'eau à l'ensemble de ses habitants ainsi qu'à la Double-Ecluse.

La commune de Busy a engagé des démarches auprès de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement de la Ville de Besançon en vue d'une assistance d'exploitation de ses installations. Au terme de celles-ci, un projet de convention a été établi. Il fixe les conditions techniques, financières et administratives dans lesquelles la Direction de l'Eau et de l'Assainissement participera à l'exploitation et à l'entretien du réservoir d'eau potable et du réseau de distribution.

En contrepartie des prestations réalisées, la commune de Busy versera à la Ville de Besançon un forfait annuel de 4 700 € HT (TVA 5,5 %), base année 2007. Ce forfait est révisable annuellement. De plus, à la demande de la commune de Busy, des interventions ponctuelles peuvent être effectuées. Elles seront alors facturées sur la base du bordereau de prix du service de l'Eau.

La convention prendrait effet à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2007.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer et à inviter M. le Maire à :

- signer tout document à intervenir dans ce cadre,
- affecter les recettes sur la ligne budgétaire chapitre 70 article 7088 CS 36100.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 8 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 13 juillet 2007.*